ADO
PRÉSIDENT 20/20

« Nous renouvelons notre ambition de construire avec vous, pour vous une Côte d'Ivoire plus solidaire, une Côte d'Ivoire Meilleure. »

UNE CÔTE D'IVOIRE SOLIDAIRE

PROGRAMME



SOMMAIRE

EDITO DU PR	5
PILIER 1 : LA CONSOLIDATION DE LA SÉCURITÉ, DE LA PAIX ET DE LA COHÉSION SOCIALE	9
1.1 SECURITÉ	10
1.2. PAIX- COHÉSION SOCIALE	11
1.3. JUSTICE	12
1.4. CULTURE DU CIVISME ET DE LA CITOYENNETÉ	12
PILIER 2 : LA TRANSFORMATION STRUCTURELLE DE NOTRE ÉCONOMIE	13
2.1. ACCÉLÉRER LA CRÉATION DE RICHESSE	14
2.2. RENFORCER LE RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ ET LE CAPITAL PRIVÉ	18
2.3. TRANSFORMER LE FINANCEMENT DE L'ÉCOMNOMIE	19
2.4. RENFORCER LE CLIMAT DES AFFAIRES	20
PILIER 3 : RENFORCER LA COMPÉTITIVITÉ DE NOS RÉGIONS PAR UN ENVIRONNEMENT	
DES AFFAIRES PLUS FAVORABLES ET DES INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES	21
3-1 LES INFRASTRUCTURES ÉCONOMIQUES	22
3-2 NUMÉRIQUE ET TIC	24
3-3 CADRE DE VIE	24
PILIER 4 : LE DÉVELOPPEMENT D'UNE ADMINISTRATION PLUS PERFORMANTE	
ET PLUS ENGAGÉE	27
4.1. MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE	28
4.2. DÉCENTRALIDATION DE L'ADMINISTRATION ET L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE	29
4.3. TRANSFORMATION DE LA GOUVERNANCE	30

PILIER 5 : L'HOMME AU CŒUR DE LA CÔTE D'IVOIR	RE SOLIDAIRE 31
5.1. FORMER LE CAPITAL HUMAIN 5.3. PRÉSERVER LE CAPITAL HUMAIN	32 33
LES MESURES CLÉS PAR CIBLE	34
MOT DE FIN DU CANDIDAT	46





Édito du Candidat

Mes chers Compatriotes

Ces 9 dernières années, mon équipe et moi avons donné le meilleur de nous-mêmes pour booster l'économie de notre pays, consolider la paix et la stabilité, renforcer notre leadership dans la sous-région et à l'international. Nous avons également travaillé à améliorer les conditions et la qualité de vie de nos populations.

J'ai pris beaucoup de plaisir à travailler sans relâche pour chaque lvoirien et chaque lvoirienne, pour la Côte d'Ivoire, notre beau pays.

Les visites d'Etat que j'ai menées dans chaque région du pays m'ont permis de voir comment nos actions ont changé la vie de beaucoup d'entre vous, le visage de beaucoup de nos localités. Mais également de faire l'état des choses qui n'ont pas marché.

C'est fort de ces constats le Premier Ministre Amadou GON COULIBALY a travaillé avec son équipe à proposer un Programme qui consolide les acquis de ces dix dernières années et met un point d'honneur à placer le citoyen Ivoirien au cœur de l'action publique, encore plus qu'il ne l'a été.

En effet, ces neuf dernières années, l'embellie économique de notre pays a été surtout tirée par l'Etat à travers les investissements massifs réalisés, nécessaires pour remettre le pays à flot. Maintenant que c'est fait, nous passons à une autre étape.

Le Programme 2021-2025 va accélérer la transformation économique et sociale de la Côte d'Ivoire avec une participation plus importante de toutes les forces vives de la Nation avançant ensemble en rang serré vers une croissance plus inclusive, une Côte d'Ivoire meilleure, Une Côte d'Ivoire Solidaire.

Le Programme de la Côte d'Ivoire Solidaire a 5 piliers :

- Le premier pilier de la Côte d'Ivoire Solidaire, c'est le trio : Paix- Sécurité Cohésion. Nous allons consolider les acquis sécuritaires, renforcer la cohésion sociale pour que chaque Ivoirien et chaque Ivoirienne se sentent libre et en paix où qu'il se trouvent sur toute l'étendue du territoire national. Pour qu'ils puissent planifier leur avenir, se projeter et investir sereinement. Parce que sans Paix, rien n'est possible.
- Le deuxième pilier de la Côte d'Ivoire Solidaire est la Création d'une Richesse, source d'emploi. Cela passe par la transformation structurelle de notre économie, par l'industrialisation.

Une création partagée de la richesse, portée par nos entrepreneurs, nos grandes entreprises, nos paysans, nos PMEs, nos femmes, nos agriculteurs, nos jeunes, nos artisans de tous les secteurs d'activités.

Nous allons créer le cadre et les instruments institutionnels pour que les Ivoiriens modernisent et développement leurs activités, afin de tirer la croissance économique dans tous nos secteurs stratégiques, de façon plus durable, plus inclusive en créant encore plus d'emplois.

- Le troisième pilier de la Côte d'Ivoire Solidaire est la création au niveau de chacune de nos régions d'un cadre de vie et d'investissement.

Il va s'agir de renforcer la compétitivité de nos régions par un environnement des affaires plus favorable et des infrastructures économiques

de qualité sur toute l'étendue du territoire. Cela va permettre ainsi à chaque Ivoirien et chaque Ivoirienne de prétendre à des conditions de vie décente quel que soit l'endroit où il se trouve sur le territoire national.

- Le quatrième pilier de la Côte d'Ivoire Solidaire est le développement d'une administration plus performante et plus engagée. En effet, notre administration doit changer pour devenir un puissant catalyseur au service du secteur privé, des régions et des citoyens. Un Etat Chef d'orchestre qui organise le secteur productif, désigne des secteurs pour la transformation économique, et accompagne le secteur privé national, y compris les agriculteurs, les artisans et les PME/PMI, dans cet effort. Cela va s'accompagner d'une culture plus forte de responsabilité, de performance, d'un sens aigu de la solidarité, de l'empathie, de la justice, et un dévouement au service de la communauté et du pays.
- Le cinquième et pilier central, c'est l'homme, l'homme au cœur de la Côte d'Ivoire Solidaire. En effet, c'est la finalité mais aussi le moyen pour atteindre l'objectif visé. Il va s'agir de faire de chaque Ivoirien et de chaque Ivoirienne, quel que soit ses origines et ses conditions sociales, un acteur de développement épanoui et contribuant par son travail à la création de richesse et au développement de notre beau pays. Cela suppose qu'il soit en bonne santé, qu'il ait reçu une bonne éducation et une formation en adéquation avec les besoins du marché du travail, qu'il soit imprégné des valeurs nationales et que ses compétences soient valorisées dans la société.

Aucun Ivoirien, où qu'il se trouve, peu importe ses opinions quel qu'il soit ne sera oublié.

Comme vous le voyez, notre programme est ambitieux, mais combien de fois juste et noble. Juste parce qu'il répond avec exactitude et efficacité aux préoccupations actuelles de notre pays et de nos populations. Noble parce qu'il redonne encore plus d'espérance, plus d'assurance et surtout plus de dignité à nos populations.

Nous renouvelons notre engagement à vous donner le Meilleur. Nous renouvelons notre ambition de construire avec vous, pour vous une Côte d'Ivoire plus solidaire, une Côte d'Ivoire Meilleure.



La consolidation de la sécurité, de la paix et de la cohésion sociale



La transformation structurelle de notre économie

Renforcer la compétitivité de nos régions par un environnement des affaires plus favorables et des infrastructures économiques

UNE CÔTE D'IVOIRE SOLIDAIRE

PILIER 1:

La consolidation de la sécurité, de la paix et de la cohésion sociale

Une Côte d'Ivoire solidaire : La stabilité

Le premier pilier de la Côte d'Ivoire Solidaire, c'est le trio :

Paix - Sécurité - Cohésion.

Nous allons consolider les acquis sécuritaires, renforcer la cohésion sociale pour que chaque Ivoirien et chaque Ivoirienne se sente libre et en paix où qu'il se trouve sur toute l'étendue du territoire national.

Pour qu'ils puissent planifier leur avenir, se projeter et investir sereinement.

Parce que sans Paix, rien n'est possible.

NOS MESURES CLÉS: 1.1 - SÉCURITÉ

Amélioration des capacités techniques et intensification de la lutte contre l'insécurité :

- Poursuite de la mise en œuvre de la loi de programmation militaire ;
- Poursuite de l'extension, de la réhabilitation et de l'équipement de commissariats, de districts de police, de Préfectures, de casernes ;
- Digitalisation de la Police (Modernisation de la base de données de la Police nationale, interconnexion des services de Police, etc.);
- Présence de Commissariats de Police dans tous les Chefs-lieux de département du pays et de Gendarmeries dans toutes les sous-préfectures ;
- Extension de la vidéo surveillance à l'ensemble des sites majeurs tant dans le district d'Abidjan, qu'à l'intérieur du pays ;

- Augmentation des effectifs des structures en charge de la lutte contre la cybercriminalité (DITT, ARTCI) ;
- Construction et équipement de l'académie internationale de lutte contre le terrorisme.

Amélioration des conditions de vie de nos forces :

- Amélioration des conditions de retraite des forces de défense et de sécurité : Accompagnement dans la gestion de la rétraite complémentaire ;
- Restructuration, redynamisation du Fonds de la Police Nationale, et du Fonds de Prévoyance Militaire);
- Accession à la propriété immobilière (programme de logements/ achats directs, locationvente, etc);
- · Paiement des baux administratifs dans les délais requis ;
- Poursuite de l'extension, la réhabilitation des cités policières.

1.2 - PAIX- COHÉSION SOCIALE

- Réalisation d'actions de renforcement de la confiance entre les forces de défense et de sécurité et les populations par la réalisation d'un programme annuelle en direction des populations (participation aux travaux de salubrité, rénovation des façades des édifices publics, campagne de vaccination, activités sportives...
- Renforcement du rôle de la Médiature de la République et de la Chambre des Rois et des Chefs traditionnels dans le règlement des conflits et dans le renforcement de la cohésion sociale ;
- Modernisation de la gestion des archives de l'identification et de l'Etat civil.

1.3 - JUSTICE

- Renforcement de l'indépendance de la justice par la finalisation de la réforme du Conseil Supérieur de la Magistrature et l'adoption d'un nouveau statut de la magistrature ;
- Création de nouvelles juridictions et de nouveaux établissements pénitentiaires ;
- Renforcement des voies de règlement des litiges commerciaux avec la construction de juridictions de Commerce à Abidjan Sud, Bouaké et San-Pédro ;
- Achèvement de la construction de la cité judiciaire de Yamoussoukro ;
- Adoption d'un projet de loi pour l'amélioration de l'assistance judiciaire et juridique pour faciliter l'accès à la justice pour tous et particulièrement pour les plus défavorisés des justiciables ;
- Renforcement de la moralisation du secteur judiciaire et restauration de la confiance des justiciables et des investisseurs économiques dans nos institutions judiciaires.

1.4 - CULTURE DU CIVISME ET DE LA CITOYENNETÉ

- Développement de programme de formation citoyenne sur le respect des Institutions de la République et des biens publics, afin que chaque action s'associe au développement de la Nation.
- Promotion et vulgarisation du volontariat, du bénévolat, de la culture démocratique, du civisme et de la citoyenneté ;
- Développement de programmes de service civique à l'attention de la jeunesse (amélioration des contenus de formation et développement de formation qualifiante et diplômante).
- Création de centres de service civique dans toutes les pôles principaux du pays.
- Campagne « Forces citoyennes » pour la lutte contre la corruption et le respect de la tenue ;
- Mise en place d'une police des polices pour la vulgarisation des valeurs de citoyenneté chez les forces.



Une Côte d'Ivoire solidaire : La création de la richesse

Le deuxième pilier de la Côte d'Ivoire Solidaire est la Création d'emplois.

Cela passe par la transformation structurelle de notre économie, par l'industrialisation. Une création partagée de la richesse nationale, portée par nos entrepreneurs, nos entreprises, grandes ou petites, nos agriculteurs,

nos femmes, nos jeunes, nos artisans de tous les secteurs d'activités. Pour y parvenir, l'Etat jouera pleinement son rôle de Chef d'orchestre, qui organise les secteurs pour la transformation économique, et accompagne le secteur privé national. Pour y arriver nous allons :

- 1- Accélérer la création de richesse
- 2- Renforcer le rôle du secteur privé et le capital privé
- 3-Transformer le financement de l'économie
- 4-Renforcer le climat des affaires.

NOS MESURES CLÉS: 2.1 - ACCÉLÉRER LA CRÉATION DE RICHESSE

Secteur 1 / Agriculture, ressources animales et halieutiques et chaînes agro-alimentaitres :

- Intensification de la mécanisation pour une meilleure productivité et compétitivité agricole ;
- Professionnalisation des producteurs et renforcement des services financiers et des services d'assurances des risques agricoles ;

- Renforcement de l'accessibilité des petits paysans aux intrants et matériel végétal performant à haut rendement ;
- Accélération de la transformation des chaînes de valeur rizicole et du manioc ;
- Promotion d'une aquaculture et d'une pisciculture compétitives, et développement des infrastructures de production, de transformation, de conservation des produits animaux et halieutiques à travers la promotion d'élevages modernes ;
- Création d'une structure d'encadrement et de développement de la pisciculture ;
- Accès aux activités génératrices de revenus et au microcrédit ;
- Doublement des rendements de la noix de palme non industrielle afin d'améliorer la compétitivité de la filière.

Secteur 2 / Forêt, bois, industrie du bois et immobilier, préservation de l'environnement :

- Reprise en main effective des forêts classées infiltrées par les planteurs qui bénéficieront d'Activités Génératrices de Revenus de même que les populations riveraines des parcs et réserves ;
- Renforcement des filières vertes et du développement durable pour assurer la protection durable de l'environnement et la réduction des risques de catastrophes ;
- Renforcement de la résilience du littoral à travers un engagement résolu à la plate-forme WACA (West Africa Coastal Areas) pour soutenir les connaissances, les partenariats et les investissements dans la gestion des zones côtières ;
- Développement d'un plan national d'investissement multisectoriel, incluant les points chauds de la dégradation côtière (Assinie, Grand-Bassam, Abidjan, Grand-Lahou, et San-Pédro);
- Développement de la sylviculture et de l'industrie du bois afin de soutenir les besoins des secteurs économiques clés, dont notamment la construction et l'ameublement.

Secteur 3 / Industrie, commerce et artisanat :

- Poursuite de la facilitation de l'accès des PME à la commande publique et aux marchés privés ;
- Développement de l'industrie automobile en Côte d'Ivoire : usines de montage ;
- Mise en place du fonds d'industrialisation de la Côte d'Ivoire ;
- Création d'une zone industrielle textile pour la relance des industries du tissu et du vêtement ;
- Transformation des produits du caoutchouc naturel via l'attraction d'acteurs internationaux;
- Elaboration et mise en œuvre du programme de développement du commerce intérieur prévoyant l'assainissement du secteur du commerce et la suppression des monopoles de fait dans certaines filières (bois, viande, poisson, commerce de détail);
- Création d'un fonds de garantie pour faciliter le financement et la professionnalisation du secteur de l'artisanat ;
- Accompagnement pour la commercialisation en ligne des produits artisanaux (Plateforme e-commerce).

Secteur 4 / Mines et hydrocarbures :

- Création de Pôle intégré «downstream» aux normes internationales sur les activités raffinage/trading/stockage pour assurer l'approvisionnement national et à l'hinterland ;
- Développement d'une carte géologique du pays, qui sera accessible à tous les investisseurs :
- Intensification de la répression contre l'orpaillage clandestin et extension du déguerpissement à l'ensemble du territoire national en relation avec les services judiciaires ;
- Renforcement de l'encadrement des artisans miniers à travers la création de chantiersécoles ;
- Intensification des campagnes de promotion du bassin sédimentaire ivoirien auprès de nouveaux majors pétroliers et des investisseurs locaux ;

• Amélioration de la compétitivité du corridor ivoirien pour se positionner en hub pétrolier de la sous-région.

Secteur 5 / Industrie du tourisme, des arts et des loisirs :

- Adaptation de l'offre académique aux besoins de 230.000 professionnels du tourisme additionnels :
- Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement touristique baptisée « Sublime Côte d'Ivoire » destinée à accroître l'offre touristique national en mettant en valeur le riche patrimoine culturel et naturel de notre pays ;
- Réalisation sur l'ensemble du territoire national d'infrastructures et de lieux d'expression culturelle ;
- Construction de la bibliothèque dénommée « Bibliothèque de la Renaissance Africaine » à Abidjan dans le cadre de notre politique de promotion et de valorisation du livre, ainsi que de la maison du cinéma ;
- Création par décret de 7 zones d'intérêt touristiques prioritaires et protégées ;
- Construction de la cité de la culture, des sciences et techniques à Yamoussoukro, d'une structure de formation de type universitaire, de trois lycées d'enseignement artistique et neuf centres techniques des Arts appliqués.

Retrouvez l'intégralité de notre programme sur www.ado2020.ci

Retrouvez l'intégralité de notre programme sur www.ado2020.ci

2.2 - RENFORCER LE RÔLE DU SECTEUR PRIVÉ ET LE CAPITAL PRIVÉ

- Développement et promotion des champions nationaux, en les aidant notamment à établir des partenariats stratégiques ou commerciaux avec des acteurs internationaux afin de renforcer leur intégration dans les chaînes de valeur mondiale...
- Promotion et prise de participation dans des 'joint-ventures' pour la transformation des produits nationaux et le développement de labels nationaux (made in Cote d'Ivoire);
- Appui direct aux PME et PMI nationales en milieu rural/agricole et urbain, afin d'accroître leurs capacités d'investissement et de production, de commercialisation, et ainsi de génération de revenus et de création d'emplois ;
- Facilitation de l'accès au crédit et renforcement des capacités d'absorption des PME et PMI, afin d'augmenter le taux de crédit à l'économie de 19.53% en 2020 à 70% en 2030.

Entrepreneuriat en milieu rural

- Transformation des paysans et des jeunes éduqués en entrepreneurs agricoles modernes, par la promotion d'une classe d'entrepreneurs dans les activités agropastorales agriculture, élevage, aquaculture ;
- Appui aux entrepreneurs agricoles à accéder non seulement à la terre, mais aussi à l'habitat.

Entrepreneuriat en milieu urbain

- Mise en œuvre d'un programme de formation des jeunes opérateurs en milieu urbain à travers un système de reconversion ou de formation qualifiante ciblant les métiers de l'agriculture et l'agro-alimentaire, l'habillement, l'habitat, le numérique et le tourisme ;
- Facilitation de l'accès au crédit, notamment à travers les institutions de finance inclusive;
- Facilitation de l'accès à l'habitat, notamment à travers des mécanismes de promotions immobilières et de location-vente adaptés aux milieux urbains.

2.3 - TRANSFORMER LE FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE

Accroissement du financement privé de l'investissement public à travers des mécanismes renforcés de Partenariat Public-Privé;

- Mobilisation des financements pour l'économie à travers la Caisse des Dépôts et Consignations afin d'en faire un véritable le levier du financement des différents secteurs porteurs de croissance ;
- Réforme du cadre institutionnel du secteur de la microfinance pour améliorer les conditions d'accès au crédit, et assurer la protection des emprunteurs ;
- Accroissement des financements pour les entrepreneurs, les PME et PMI au sens large, à travers le renforcement du système de garanties et de sûretés financières, et les services d'assurance des risques financiers.

Mobilisation de l'Épargne domestique

- Développement de l'épargne contractuelle de long terme et mobilisation de l'épargne auprès des systèmes d'assurances retraite public et privé ;
- Développement des marchés domestiques à court terme pour offrir et faciliter des solutions de financement de la trésorerie des opérateurs économiques et de l'Etat.

Financements innovants et alternatifs

- Développement de nouveaux produits et services financiers innovants ;
- Renforcement de l'inclusion financière grâce à de nouvelles solutions de bancarisation notamment les banques digitales, et le système des correspondants bancaires.

2.4 - RENFORCER LE CLIMAT DES AFFAIRES

- Mise en œuvre des réformes afin de hisser la Côte d'Ivoire parmi les tops 50 du classement Doing Business avant l'année 2030 ;
- Simplification de l'impôt synthétique, applicable aux petites entreprises et aux acteurs de l'informel afin d'inciter ces derniers à se formaliser. Cette mesure sera accompagnée d'une facilitation à l'accès au crédit pour les petites entreprises formelles ;
- Mise en place d'un système d'information géographique du foncier urbain et rural pour une modernisation en profondeur du cadastre ivoirien et la consolidation des droits de propriété. Montant 30 milliards de F CFA (Projet IGN-FI financement mobilisé avec BPI France);
- Accélération des réformes engagées pour améliorer l'environnement des affaires, notamment dans le cadre du Doing Business, du Millénium Challenge Corporation ainsi que l'Open Gouvernement Partnership (OGP);
- Mesures de suivi et d'accompagnement des intentions d'investissement étranger ;
- Renforcement de la prévention et de la lutte contre la corruption et les infractions assimilées.



Renforcer la compétitivité de nos régions par un environnement des affaires plus favorables et des infrastructures économiques

Une Côte d'Ivoire solidaire : Une compétitivité accrue de l'économie

Le troisième pilier de la Côte d'Ivoire Solidaire est la création d'un cadre de vie agréable et un environnement d'investissement attractif au niveau de chacune de nos régions. Il s'agira de renforcer la compétitivité de nos régions par un environnement des affaires plus favorable et des infrastructures économiques de qualité. Cela permettra aussi à chaque Ivoirien et chaque Ivoirienne de continuer à bénéficier de conditions de vie meilleure, partout en Côte d'Ivoire.

NOS MESURES CLÉS: 3.1- INFRATRUCTURES ÉCONOMIQUES

Transport

22

- Étendre le réseau routier bitumé, reliant toutes les capitales départementales en routes praticables en toutes saisons;
- Relancer le développement et l'extension du réseau ferroviaire, de manière à doubler son linéaire d'ici 2030 (passer de 639 km en 2020 à 1 300 km en 2030);
- Conception, financement et exploitation du nouvel aéroport international de San-Pédro et son aérocité:
- Construction du port sec de Ferkessédougou;
- · Renforcement des capacités des infrastructures portuaires pour soutenir la politique d'amplification du volume des échanges commerciaux entre la Côte d'Ivoire et le reste du monde;

- · Construction de 8 gares lagunaires de transport interurbain de passagers et de marchandises le long des 300 km de lagune ;
- Augmentation de l'offre de transports publics dans les grandes villes pour réduire les coûts de déplacement des travailleurs.

Électricité

- Electrification de toutes les localités de plus de 500 habitants à l'horizon 2025.
- Augmenter le taux d'électrification de 79,6 % à fin 2020 à 100 % en 2025 ;
- Poursuite du Programme Electricité Pour Tous (PEPT) qui favorisera l'accès à l'électricité à 200 000 ménages par an pour les populations vulnérables ;
- Electrification de tous les villages de plus de 500 habitants à l'horizon 2021 ;
- Construction du barrage de Tiassalé (51 mw);
- Construction de nouvelles centrales hydroélectriques, microcentrales hydroélectriques, centrales thermiques à cycle combiné et à charbon au cours des 5 prochaines années pour accroître les infrastructures de production d'énergie électrique.

Eau

- Programme Eau Pour Tous pour la réalisation de 200 systèmes complets d'hydraulique urbaine dans 200 sous-préfectures en Côte d'Ivoire ;
- Sécurisation des ressources mobilisables pour l'alimentation en eau potable ;
- Réhabilitation des infrastructures hydrauliques humaines ;
- Alimentation en eau potable des localités non-sous-préfectures de 4000 à 5000 habitants;
- Construction de cinq (5) réservoirs de 5000 m3 chacun pour permettre le stockage d'eau potable à Abobo-Baoulé, Cocody, Marcory/Koumassi, Route de Bassam, Zone Ouest -Bas Service;
- Réalisation de 500 forages équipés de pompes à motricité humaine, 81 systèmes d'Hydraulique.

3.2 - NUMÉRIQUE ET TIC

- Accélération de la digitalisation de l'administration, des démarches administratives et du secteur privé;
- Vulgarisation des TIC auprès de toutes les couches de la population, en offrant un accès à coût réduit...
- Amélioration de la qualité du service et couverture intégrale du territoire en téléphonie et Internet haut-débit avant 2025 ;
- Généraliser l'accès à Internet haut débit aux ménages (le last mile) ;
- Réforme du cadre juridique du VITIB et mise en œuvre de son plan de développement ;
- Augmentation des capacités de formation d'ingénieurs et techniciens spécialisés en IT et en Télécommunication des structures publiques et privés d'enseignement de l'informatique et des TIC : l'ESATIC, l'INHP, les filières informatiques des universités et du centre de formation de la SNDI).

3.3 - CADRE DE VIE

Hygiène et Assainissement

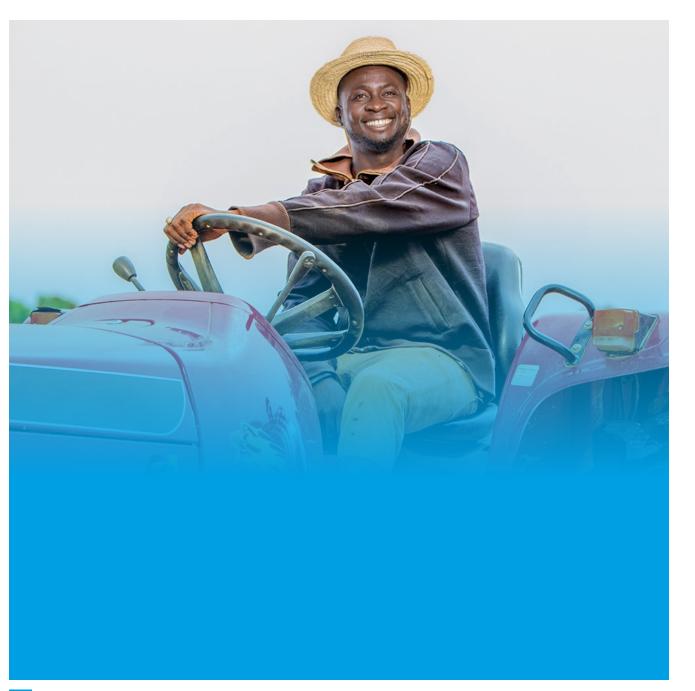
- Amélioration du cadre de vie des populations (assainissement, hygiène, etc.) ;
- Poursuite des efforts de gestion durable des déchets solides et liquides et des déchets dangereux afin d'assurer aux populations un cadre de vie sain ;
- Poursuite de l'organisation de la collecte, du transport et du traitement des déchets solides ménagers et assimilés dans les villes ;
- Développement d'une véritable filière de transformation des déchets plastiques.

Accès aux logements sociaux

24

• Accélération des programmes de construction de logements sociaux, dont notamment la construction de 500.000 logements sociaux et économiques dont 350.000, à Abidjan d'ici 2030 ;

- Réhabilitation des 500 ha de zones urbaines de logements précaires en vue d'accroître l'accès des citoyens à un toit et un cadre de vie décent, notamment ceux disposant de faibles revenus ;
- Mise en place de solutions de financement pour les ménages éligibles aux logements économiques et sociaux ;
- Mise en place de 4 mesures ciblées pour réduire de moitié les coûts de construction des logements économiques et sociaux ;
- Mise en place d'une plateforme unique à destination des promoteurs immobiliers afin de faciliter l'ensemble de leurs démarches administratives ;
- Mise en place de nouvelles procédures et régulations pour assurer la régularisation foncière et l'application des règles urbanistiques.



PILIER 4:

Le développement d'une administration plus performante et plus engagée

Une Côte d'Ivoire solidaire : Une administration plus engagée et performante

Le quatrième pilier de la Côte d'Ivoire Solidaire est le développement d'une administration plus performante et plus engagée.

En effet, notre administration doit devenir un puissant catalyseur au service du développement du secteur privé, des régions et des citoyens. Cela va s'accompagner d'un renforcement de notre gouvernance, soutenue par une culture plus soutenue de la responsabilité et de la performance.

NOS MESURES CLÉS:

PAGE **28**

4.1 - MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

- Accélération de l'e-gouvernance pour améliorer l'efficacité et l'efficience dans l'organisation de l'administration publique...
- Réforme de l'Ecole Nationale d'Administration (ENA) afin de renforcer la qualité de la formation et la transparence dans les concours d'accès dans l'administration publique ;
- Amélioration du fonctionnement et des performances de notre administration par la rétention des talents, l'appel aux compétences des Ivoiriens du secteur privé et de l'extérieur... par voie d'appels à candidatures ;
- Généralisation des contrats de performances à tous les postes de la haute administration;

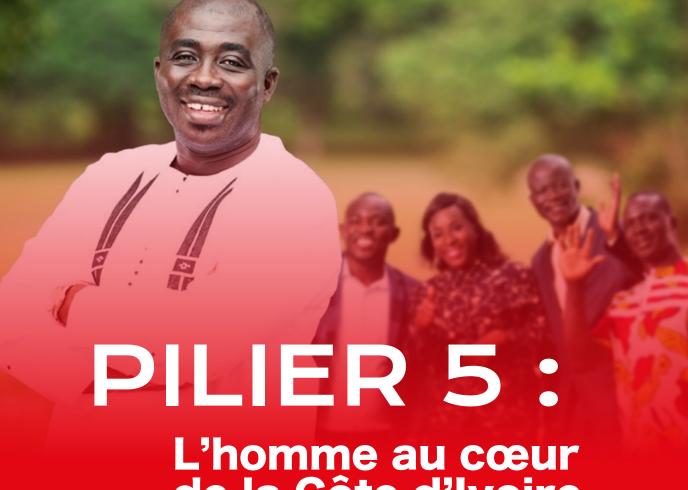
- Généralisation des codes de transparence, de déontologie, d'éthique et de reddition des comptes afin de lutter contre les pratiques de corruption ;
- Lutte contre les diverses formes quasi institutionnalisées d'absentéisme, notamment pour les raisons sanitaires ou sociales ;
- Lutte contre la corruption passive à travers la promotion d'une culture de fierté et d'honneur pour le service/devoir bien rendu, pour la disponibilité et la qualité de l'accueil des usagers

4.2 - DÉCENTRALISATION ET ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

- Création de l'Institut National de Renforcement de Capacités des Collectivités Territoriales (INRCCT), du Comité National des Finances Locales (CNFL) et de la réforme de la Fonction Publique Territoriale (FPT) ;
- Renforcement de la viabilité des collectivités territoriales, à travers la mise en œuvre de dispositions économiques et financières adaptées aux spécificités des collectivités territoriales, la promotion de la parafiscalité et les contributions des entreprises privées et autres taxes ou écotaxes pour le développement des pôles économiques compétitifs;
- Facilitation de l'opérationnalisation des services des circonscriptions administratives avec la construction des bâtiments sièges des Conseils Régionaux.

4.3 - TRANSFORMATION DE LA GOUVERNANCE

- Déclaration des biens de tous les hauts responsables de l'Administration ;
- Création de la maison des citoyens dans tous les bureaux de poste de la Côte d'Ivoire ;
- La maison des citoyens permettra de regrouper en un seul point toutes les administrations en interaction avec les citoyens pour la réalisation d'actes courant de la vie.



L'homme au cœur de la Côte d'Ivoire Solidaire

Une Côte d'Ivoire solidaire : L'homme au cœur de la Côte d'Ivoire prospère

Le cinquième et pilier central, c'est l'homme. L'Ivoirien au cœur de la Côte d'Ivoire Solidaire.

En effet, l'homme est la finalité mais aussi le moyen pour atteindre notre ambition. Il s'agira de faire de chaque lvoirienne et de chaque lvoirien, quel que soit ses origines et ses conditions sociales, un acteur de développement épanoui, qui contribue, par son travail, à la création de richesse et au développement de notre beau pays. Cela suppose que l'Ivoirien soit en bonne santé, qu'il ait une bonne éducation et qu'il bénéficie d'une formation en adéquation avec les besoins du marché du travail. Chaque citoyen doit être imprégné des valeurs nationales et ses compétences doivent être valorisées dans la société. Aucun Ivoirien ne doit être oublié.

NOS MESURES CLÉS: 5.1 - FORMER LE CAPITAL HUMAIN

Ameliorer la qualité et l'efficacité du système éducatif

• Changement radical dans l'orientation des élèves et étudiants en faveur des métiers techniques et scientifiques...

Amélioration de l'employabilité des diplômés de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle à travers la révision du diplôme du BTS.

- École de le 2e chance : Institution de classes passerelles de rattrapage scolaire pour les enfants ayant dépassé l'âge de scolarisation et alphabétisation pour les adultes ;
- Renforcer l'enseignement supérieur, et booster la recherche scientifique pour favoriser l'innovation technologique et l'essor d'une élite nationale en 'matière grise'; Promotion d'une classe de travailleurs hautement qualifiés, capables de développer ou d'absorber les technologies nouvelles, de gérer les structures publiques.

5.2 - PRÉSERVER LE CAPITAL HUMAIN

Santé

- Poursuite et amélioration de l'offre et de la qualité des services de santé afin de permettre à chaque citoyen d'avoir accès aux prestations sanitaires à travers la construction, la réhabilitation et l'équipement;
- Poursuite de la généralisation de la Couverture Maladie Universelle (CMU) et la gratuité ciblée des soins notamment pour la mère et l'enfant;
- Renforcement de la gouvernance du secteur de la santé pour garantir l'efficacité et l'efficience dans l'allocation et l'utilisation des ressources financières... pour inculquer la culture du «rendre-compte»;
- Renforcement de la prévention et de la lutte contre les maladies, la lutte contre le VIH/ Sida, le paludisme, les maladies à potentiel épidémique (y compris Covid-19) et les maladies non transmissibles.



RAPPEL DE

NOS MESURES CLES PAR CIBLES

Une Côte d'Ivoire Solidaire : le meilleur pour les agents de l'État

- Augmentation du salaire des fonctionnaires en charge des secteurs prioritaires (informaticien, ingénieurs, médecins, architectes, etc.) par définition d'un nouveau profil de carrière et de nouvelles modalités de recrutement ;
- Nouveaux fonctionnaires : paiement du salaire dès la fin du premier mois du recrutement ;
- Paiement des indemnités de retraite, dès la fin du mois suivant le départ à la retraite ;
- Possibilité de souscription à la retraite complémentaire ;
- Plus de transparence dans les concours d'entrée à l'ENA;
- Gestion informatisée du personnel (messagerie individuelle, transmission électronique des bulletins de salaire, des certificats de prise de service, etc.);
- Construction de logements d'astreinte pour des secteurs spécifiques (santé, police, gendarmerie, douane, enseignants, etc.);
- Acquisition de matériel informatique à coût réduit ou fourniture gratuite de matériel informatique pour les enseignants ou les responsables informatiques.

Une Côte d'Ivoire Solidaire : le meilleur pour nos champions nationaux

PME

- Allocation de 1/3 des marchés publics aux PME, contre 1/5 dans le code actuel ;
- Fonds de soutien aux PME et Grandes Entreprises ;
- Définition d'un volume annuel de marchés dédiés aux PME ;
- Formation à la participation aux marchés publics ;
- Simplification des procédures de passation des contrats et de signature des marchés :
- Réduction des délais de paiement aux PME à 45 jours, contre 90 jours aujourd'hui ;
- · Loi sur le contenu local :
 - Priorité et obligation à la fourniture de produits assemblés, fabriqués ou vendus localement.
 - Publication transparente des fournitures et services concernées

Réduction du tarif annuel de la boite postale physique :

- PME/PMI/SARL : de 124.500 FCFA à 30.000 F CFA
- Professions libérales : de 104.500 F CFA à 30.000 F CFA

Une Côte d'Ivoire Solidaire : le meilleur pour nos champions nationaux

GRANDES ENTREPRISES

- Création d'un organisme de promotion à l'exportation ;
- Simplification de la fiscalité (foncier, autres impôts) et instauration de modalité de paiement numérique ;
- Réduction du tarif annuel de la boite postale physique :
 - Société Anonyme : de 154.000 F CFA à 100.000 F CFA

Une Côte d'Ivoire Solidaire : le meilleur pour les artisans et entrepreneurs secteurs informels

- Fonds d'Appui au secteur informel;
- Fonds de garantie ou de caution mutuelle pour les artisans et les entrepreneurs du secteur informel ;
- Création d'un dispositif de refinancement des artisans et des entrepreneurs du secteur informel ;
- Création de sites dédiés aux artisans pour le recasement et dans le cadre des programmes d'aménagement urbains (Abidjan-N'Dotré, Bassam, Principale capitale régionale de l'Intérieur);
- Création d'un organisme de promotion des produits des artisans et des TPE (gestion Etat/ chambre des artisans et des métiers) ;
- Simplification de la fiscalité (foncier, autres impôts) et instauration de modalité de paiement numérique ;
- Réduction du tarif annuel de la boite postale :
 - Boite postale physique Artisans et TPE : de 54.100 à 10.000 F CFA
 - Boite postale digitale Artisans et TPE (nouveau produit) : 5.000 F CFA.

Une Côte d'Ivoire Solidaire : le meilleur pour les agriculteurs

- · Immatriculation et la délivrance de certificats fonciers ;
- Amélioration de l'accessibilité des petits paysans aux intrants et matériel végétal performant à hauts rendements ;
- Création de structures publiques ou de partenariat avec des entités privées de développement de semences subventionnés ;
- Création d'un fonds de mécanisation et de modernisation de l'Agriculture ;
- Acquisition avec garantie de l'Etat et mise à disposition selon des mécanismes à coût réduit;
- Création d'un fonds d'investissement et d'accélération de la modernisation de l'agriculture ;
- Développement d'unités agricoles modernes de taille rentables à céder à des privés nationaux ;
- Création de centres régionaux de développement de la mécanisation.

Une Côte d'Ivoire Solidaire : le meilleur pour les femmes

- Poursuite et élargissement de la gratuité ciblée dans le système de santé ;
- Construction de structure sanitaire de référence (cancer du sein et de l'utérus) dans toutes les régions de Côte d'Ivoire à 2025 ;
- Prise en charge gratuite des médicaments innovants et des traitements du cancer du sein et du col de l'utérus, du cerveau et des ovaires ;
- Augmentation des fonds allouée au FAFCI pour le porter de 12 milliards par an 2020 à 50 milliards par an à partir de 2021 ;
- Poursuite et renforcement du partenariat avec le secteur bancaire pour 15 milliards de FCFA en vue du renforcement des capacités financière des PME dirigées par les femmes dans les secteurs prioritaires ;
- Scolarisation systématique des jeunes filles et alphabétisation des moins jeunes ;
- Augmentation des bourses d'excellence pour les jeunes filles dans le domaine de la Sciences et dans les secteurs prioritaires.
- Augmentation du nombre de maison digitale dédiées aux femmes.
- Construction de structures éducatives de base (CPPE, CAPE), pour couvrir l'ensemble du territoire nationale (dans chaque région en 2022 et dans tous les chefs- lieux de département en 2025).

Une Côte d'Ivoire Solidaire : le meilleur pour les jeunes

ÉLÈVES

- Maintien de l'école obligatoire jusqu'à 16 ans ;
- Développement de la culture du sport en milieu scolaire ;
- Sensibilisation au civisme, au respect des institutions et à la sécurité routière ;
- Apprentissage de l'informatique. Opération pilote dans 100 établissements en 2021
- Récompense du mérite : Instauration d'excellence départementaux, régionaux en plus des prix nationaux ;
- Augmentation du nombre de bourses octroyés aux élèves les plus méritants au collège et au lycée ;
- Instauration d'aide scolaire pour les familles démunies ;
- Protection juridique contre le travail des enfants.

JEUNES DIPLOMÉS

- Accompagnement de l'Agence Emploi Jeunes ;
- Formations complémentaires et formation qualifiantes de courte durée ;
- Financement de l'auto emploi (activités génératrices de revenus et microentreprises);
- Accompagnement à l'insertion (stages, incitations fiscales à l'embauche par les entreprises, etc.)
- Dotation supplémentaire du Fonds d'Appui à l'insertion des jeunes.

JEUNES HORS DU SYSTÈME ÉDUCATIF

Ecole de la 2^e chance :

- Développement de centres et de programmes départementaux de mise à niveau (rattrapage scolaire et alphabétisation des adultes) financés par l'Etat ;
- Développement dans les 31 régions, de structures et capacités d'accueil en formation qualifiante, notamment dans les métiers porteurs de croissance (agriculture, pêche et élevage, textile, habillement, construction etc.) avec une forte implication du secteur privé.
- Accessibilité des diplômés de la seconde chance aux dispositifs d'accompagnement et d'insertion des jeunes (formation qualifiante additionnelle, financement stages, auto- emploi et micro entreprises).

Une Côte d'Ivoire Solidaire : le meilleur pour les familles vulnérables

- Subvention de 30 000 branchements à l'eau courante par an pour les ménages à faibles revenus, soit 150.000 ménages sur 5 ans ;
- Programme Electricité Pour Tous (PEPT) qui favorisera l'accès à l'électricité à 200 000 ménages par an jusqu'en 2025, soit environ 1.000.000 de ménages sur 5 ans ;
- Poursuite et extension des filets sociaux productifs jusqu'en 2023 ;
- Restructuration des quartiers précaires (électrification avec branchements sociaux pour l'eau et l'électricité, salubrité, etc.).





Mot de fin du Candidat

Ivoiriennes, Ivoiriens... Mes chers compatriotes, Vous qui aspirez au meilleur pour notre pays, pour vos enfants et pour vous-mêmes... Vous qui donnez le meilleur de vous-mêmes pour relever chaque jour les défis du quotidien,

Nous renouvelons notre engagement à vous donner le Meilleur.

Nous renouvelons notre ambition de construire avec vous, pour vous une Côte d'Ivoire plus solidaire, une Côte d'Ivoire Meilleure.



Je suis Alassane Ouattara, je suis candidat parce que je veux le meilleur pour notre pays. Je suis candidat parce que je veux le meilleur pour chaque Ivoirien et chaque Ivoirienne. Et je crois encore plus qu'ensemble, nous y arriverons.



